

très beau service pour ladite défunte en ladite église d'Amplepuis, il y avait un très beau luminaire et 10 prêtres, en suite de quoi on fit une aumône, il y avait mille pauvres. »

7 février 1696. — Par bail à ferme du domaine appelé Chaslon passé par sieur Pierre L'Espinasse, sieur de Barberel, bourgeois d'Amplepuis à sieur Briand Goutard, marchand du dit lieu, la paille d'avoine doit appartenir au preneur, s'il en sème.

14 acût 1702. — Le granger du Cluzel paye pour charges : 100 livres, 4 chapons, 4 poulets, un agneau gras ; il fera les moissons et les escossoleysons à ses frais, et les moissonneurs et batteurs seront payés au suel et à la gerbe.

5 janvier 1703. — Estienne Chermette et Léonarde Chermette, sa sœur, enfants de Gabriel Chermette, laboureur de la paroisse d'Amplepuis, et de défunte Jeanne Giraud, du lieu des Petits Chézaulx, cèdent à Claude Chermette, leur frère, laboureur dudit lieu tous leurs droits dans les successions de leurs dits père et mère, moyennant pour le 1^{er} la somme de 180 livres tournoiz et un payre de mestier à tisserage garny de toutes ses garnitures, même de ses roues et guinde, et pour la 2^e la somme de 360 livres tournoiz, un lit garny de coutre, coussin de basle sans plume, une couverture bureau de païs, un coffre bois noyel fermant à clefz, teneur de 8 bichets, 2 bichets de bled soigle, à la mesure de Tarare, 2 brebis et une robe à son usage, ou pour la valeur d'icelle la somme de 12 livres tournoiz.

14 janvier 1703. — Tirage au sort à Amplepuis pour un soldat : Aujourd'huy dimanche quatorziesme jour du Mois de Janvier mil sept cens trois avant midy, soubz les